



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements recevant du public

Question écrite n° 125674

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État sur la mise aux normes d'accessibilité pour les établissements recevant du public. En complément à la réponse ministérielle du 29 novembre 2011 (n° 113603, *Journal officiel* AN p. 12503), il lui demande des précisions sur la mise en oeuvre des articles R. 111-19-6 et R. 111-19-10 du code de la construction et de l'habitation. Il sera notamment précisé les modalités d'adaptation des dérogations prévues et mises en oeuvre à l'heure actuelle.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 125674

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2011, page 13449

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)